



MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QU'

Une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le mardi 20 décembre 2016 à 20h à la salle du conseil située au 53 rue des Pionniers à La Macaza.

Ordre du jour de la séance extraordinaire

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption d'une politique de gestion des surplus de la municipalité.
3. Acceptation de l'offre de service de *Urbacom* pour la planification stratégique.
4. Exercice du droit d'opposition en ce qui concerne l'agglomération.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

DONNÉ À LA MACAZA CE 12^e JOUR DE DÉCEMBRE 2016

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE TRÉSORIER

Jacques Brisebois

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Étienne Gougoux, directeur général adjoint de la municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des quatre endroits suivants : babillards à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, au lac Chaud, au lac Macaza et aux boîtes postales du lac Clair, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12^e jour de décembre 2016.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Étienne Gougoux